

## **Préparation de la campagne AFFELNET 6<sup>e</sup> – Rentrée 2025**

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles publiques,

Afin de préparer la campagne **AFFELNET 6<sup>e</sup>** pour la rentrée 2025, nous attirons votre attention sur l'importance, **dès à présent**, de **vérifier attentivement auprès des familles de tous vos élèves de CM2** que les données suivantes soient correctement renseignées dans **ONDE** :

- **Le nom de l'élève** : le nom de famille et les prénoms doivent être identiques et dans le même ordre de ceux figurant sur le livret de famille
- **L'adresse de l'élève** :
  - **parents séparés** : l'extrait daté du jugement du JAF fixant l'adresse de résidence de l'enfant
  - **garde alternée** : les responsables légaux doivent décider de l'adresse de domiciliation de l'élève
- **Les adresses des représentants légaux**
- **Les adresses mail des représentants légaux** : indispensables pour l'envoi de la notification d'affectation par le collège d'accueil
- **Les numéros de téléphone portable des représentants légaux**

*Nous vous rappelons que l'affectation en 6<sup>e</sup> est déterminée par l'adresse de résidence de l'élève (et non par son lieu de scolarisation actuel). Les familles peuvent vérifier leur sectorisation en consultant l'outil en ligne mis à disposition par le conseil départemental : <https://mesdemarches06.fr/education/a-quel-college-public-etes-vous-rattache/>*

### **Changement d'adresse sur ONDE :**

Un changement d'adresse de l'élève est possible uniquement après un examen attentif des **justificatifs de domicile de moins de 3 mois fournis par la famille** :

- Facture d'eau ou d'électricité, de téléphone fixe ou d'internet
- Taxe d'habitation
- Avis d'imposition
- Titre de propriété

*Cette mise à jour s'appuiera sur au moins deux des pièces justificatives listées ci-dessus.*

*Par ailleurs, aucun certificat d'hébergement d'un élève chez une tierce personne ne pourra être pris en compte sans une décision du juge aux affaires familiales ou une décision de placement judiciaire.*

*Enfin, il est rappelé que ces modalités doivent être appliquées tout au long de l'année et pour tous les niveaux indépendamment du passage en collège.*

Les modifications éventuelles doivent être effectuées dans **ONDE** **avant** la bascule des données dans **AFFELNET 6<sup>e</sup>** soit au plus tard le **vendredi 8 février 2025**.

*Enfin, en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la transmission de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique **auprès de l'adresse académique de l'école**.*

**Pour toute question technique** : ticket **VERDON** ou votre **ERUN de zone**

**Autres questions** : [affelnet6.06@ac-nice.fr](mailto:affelnet6.06@ac-nice.fr) (préciser le nom de l'élève et de votre école dans l'objet)

**DEAE 1**

Aurore Venissac

[affelnet6.06@ac-nice.fr](mailto:affelnet6.06@ac-nice.fr)